

Vide Grenier : Bas CENON - Mairie

Particulier : emplacement de stationnement

Prix 10 € (2,30 mètres de large et 5 mètres de long) avec voiture

Accueil Exposants coté Mairie entre 8 et 9 h « place réservée »,
rue Bonnac, **sens de circulation obligatoire** par rue Carnot

Inscription Obligatoire auprès de l'association les voisins de Brunereau
88 cours Victor Hugo – 33150 CENON

Par courrier avant le 4 septembre 2026 cachet de la poste. À fournir obligatoire
inscription ci dessous, chèque, et copie pièce identité recto verso

Lieu Permanence au siège le vendredi 4 septembre de 17h à 18h30.

☎ : 88 cours victor hugo CENON – Chateau du diable

INSCRIPTION – les voisins de Brunereau

à retourner : par courrier postal avant le **2 septembre 2026** (cachet de la poste) ou mettre
dans directement dans notre boîte aux lettres ou permanence au siège le 4 septembre,

à Voisins de Brunereau 88 cours Victor Hugo Cenon 33150

Document à fournir **obligatoirement** avec l'attestation d'inscription.

– copie carte identité recto/verso de la personne présente sur le stand

– enveloppe timbrée à votre adresse **ou** adresse mail **pour retour confirmation**

– **chèque correspondant au montant du métrage à l'ordre des voisins de brunereau**

– possibilité lors de la permanence de payer par CB (frais+0,50 €) ou en espèces (sans frais)

Nom : Prénoms :

Je déclare être sur le stand le jour J, être majeur

Adresse :

Code postal Ville :

Tél.portable **obligatoire** :

Email :@.....

Ci-joint règlement de €. Pour.....emplacement(s)

Déclare sur l'honneur : **ne pas être commerçant (e) - ne vendre que des objets personnels et usagés** (Article L 310-2 du Code de commerce)- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Inscription et paiement obligatoire avant 4 septembre 2026 par courrier ou boîte aux lettres ou à la permanence. 88 cours victor hugo cenon

Aucun remboursement sauf, annulation de l'organisateur. Pas de règlement, pas de réservation

Fait à le

Signature **(obligatoire)**

Vous vous engagez à laisser votre emplacement propre et à repartir avec vos déchets
Obligatoire le jour J : Une pièce d'identité avec photo sera demandée le jour du placage,
elle sera **remise au départ de l'exposant.**

Cette obligation permet de conserver les emplacements propres à votre départ, .

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. **Cette attestation est conservée par l'association et reste à la disposition des autorités de contrôle. Obligatoire**